

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD

U.E.R. DES SCIENCES ODONTOLOGIQUES

DIPLOME DEFINITIF

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD,

Vu les titres initiaux produits par Monsieur DURET François

Né à CHALON SUR SAONE

Le 8 DECEMBRE 1947

Vu le mémoire de thèse présenté le 27 FEVRIER 1974 par l'intéressé,  
certifie que Monsieur DURET François a obtenu devant l'Université  
Claude Bernard le Doctorat en Chirurgie Dentaire prévu par le décret N° 72-932  
du 10 octobre 1972.

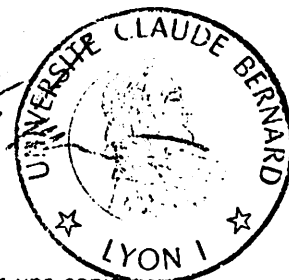
*Pour copie certifiée conforme.*



Lyon, le 27 FEVRIER 1974

Pour le Président de l'Université Claude Bernard,  
le Premier Vice-Président de l'Université,  
Président du Comité de Coordination  
des Etudes Médicales,

R. TOURAINE



«Chaque fois que les candidats ont à justifier de leur diplôme, il leur appartient d'établir une copie de ce certificat, qu'ils font certifier conforme par le Maire ou par le Commissaire de Police. ~~Si ce certificat doit obligatoirement leur être restitué par l'intéressé au moment de la délivrance du diplôme, il est recommandé de le faire accompagner d'une copie certifiée conforme.~~ Si le certificat a été perdu ou détruit, aucun duplicata ne peut en être délivré.»